

Lotissement

Beaupré

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU
LOTISSEMENT BEAUPRÉ**

Siège : 342 Rue Beaupré

84120 PERTUIS

Tel : 04.90.79.51.46 Portable : 06.25.81.42.17

Site internet : www.assobeaupre.123.fr

Ref: ASL/AG 062024

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRÉ
28 juin 2024- 20 heures 30

Personnes présentes : 16

Pouvoirs : 6

(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu),

Le quorum n'est pas atteint

Les points suivants ont été abordés :

→ Evènements organisés par l'ASL

- Le président signale que nous n'avons pas le quorum nécessaire et rappelle l'importance de la présence aux réunions d'AG
- Le président signale le manque de présents lors du pot des quartiers.
- Le président évoque la possibilité d'effectuer un repas du lotissement durant l'été (1^{ère} quinzaine de juillet).

→ Date de l'assemblée générale

- Un lot signale que la date n'est pas nécessairement adaptée pour la réunion (beaucoup d'évènements en cette période, etc)
- Un autre lot rappelle l'importance de donner le pouvoir en cas d'absence.
- Et de la nécessité d'attendre les beaux jours pour organiser cette réunion en extérieur

→ Problème des poubelles

- Le président aborde le sujet des poubelles utilisées à mauvais escient : cartons entiers qui ne sont pas pliés, dépôt de caisses en bois, végétaux, gravats, matériaux, etc.

→ Travaux

- Le président liste travaux de voirie effectués cette année : réparation de 2 bouches d'égout (Prix : 600€), Murier platane remplacé par un olivier dans le croissant (Coût : 360€)
- Travaux à prévoir : continuer la réparation progressive des bouches pluviales
- Un lot demande s'il est possible de remplacer un arbre mort, demande acceptée par le président.
- Satisfaction sur l'entretien des espaces verts. Travail correct du jardinier.

→ Véhicules mal garés :

- Le président et plusieurs lots signalent la présence de véhicules mal garés (à cheval sur le trottoir) empêchant la bonne circulation du côté droit du lotissement
- Le passage des véhicules au milieu de la route à cause des voitures mal garées dégrade les bouches d'égout
- Le président rappelle que le stationnement longue durée des véhicules n'est pas autorisé et signale également qu'il y a une amélioration sur le sujet.

→ Eclairage :

- Le président aborde le sujet de l'éclairage et rappelle la trame noire (minuit-5heures) mise en place depuis 2 ans, permettant des économies substantielles. 07/23 à 06/24 : 516,48€ d'électricité. -30€ par rapport à la même période de l'an passé.
- Un lot pose la question du non-fonctionnement de lampadaires situés juste avant l'entrée de notre lotissement, qui sont sur la voie publique. Le président rappelle que l'électricité consommée par ces lampadaires est payée par l'ASL malgré le fait qu'ils sont sur la voie publique, d'où le fait qu'ils aient été désactivés.

→ Paiement des cotisations :

- Le président signale qu'un lot a payé la cotisation au mois de mai après de multiples relances. A titre exceptionnel, les pénalités n'ont pas été appliquées.

→ Bilan comptable :

- Le président rappelle les règles d'épargne habituelles (1500€ tous les 6 mois) et signale que cette année, seul 2500 € ont pu être épargnés à cause des dépenses réalisées pour la voirie
- Trésorerie : Compte courant 2833.84€, Livret A 33 998,99€, CSL 108€
- Le livre des recettes/dépenses est mis à la disposition des lots présents
- Montant de l'assurance de l'association : 545€ (+9% par rapport à l'an passé)

→ Sécurité :

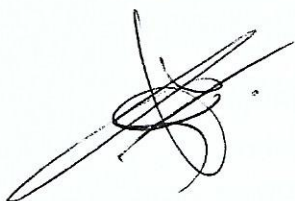
- Un lot rappelle la vitesse excessive de certains véhicules circulant dans le lotissement
- Plusieurs colotis signalent le danger représenté à gauche du lotissement par la sortie d'un autre lotissement où la visibilité est très mauvaise. Certains lots proposent de mettre un miroir permettant d'améliorer la visibilité (Coût estimé 100€). Le bureau va étudier les meilleures zones d'installation de ce ou ces miroirs et contacter les particuliers et/ou mairie (selon les zones choisies) pour obtenir leur autorisation d'implantation.

→ Divers :

- Moustiques : rappel des bonnes pratiques (ne pas laisser d'eau stagnante, etc.)
- Un lot se plaint de recevoir des déchets dans son jardin par des personnes qui les ramassent dans la rue, et les renvoie dans le jardin.
- Le président rappelle qu'il faut ramasser les crottes des chiens qui sont baladés dans le lotissement.

La séance est levée à 21h30 pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président
R Chiarazzo



Le Secrétaire
F Carencio